



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p><b>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</b> <b>Sous-Direction de la Politique des Formations</b> <b>de l'Enseignement Général, Technologique</b> <b>et Professionnel</b> <b>Bureau des Enseignements Technologiques</b> <b>et Professionnels</b> 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Christine LAFONT Tél : 01.49.55.51.56 Fax : 01.49.55.56.17 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b> <b>DGER/POFEGTP/N2003-2094</b> <b>Date : 02 DECEMBRE 2003</b></p>
--	---

Date de mise en application : immédiate.

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,  
de la pêche et des affaires rurales

**Annule et remplace :**

Note de service DGER/POFEGTP/N2002-2090  
du 24 octobre 2002

à

Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'agriculture et de la forêt

Date limite de réponse :

📄 Nombre d'annexe : 0

**Objet :** Diffusion des référentiels par le Centre National de Promotion Rurale (CNPR)  
pour les années 2003-2004 et par le site internet de l'enseignement agricole  
public français educagri.fr.

**Bases juridiques :**

**Résumé :** Diffusion de la liste des référentiels disponibles au CNPR et du bulletin de  
commande.

**MOTS-CLES :** REFERENTIELS - BULLETIN - COMMANDE - CNPR

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Administration centrale</li><li>- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</li><li>- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM</li><li>- Inspection générale de l'agriculture</li><li>- Hauts-commissariats de la République des TOM</li><li>- Conseil général du génie rural des eaux et des forêts</li><li>- Inspection de l'enseignement agricole</li><li>- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</li><li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés</li></ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</li><li>- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</li></ul>

Cette note de service a pour objet d'informer les établissements d'enseignement sur les référentiels de diplômes diffusés par le Centre National de Promotion Rurale (CNPR). Elle annule et remplace la note de service DGER/POFEGTP/N2002-2090 du 24 octobre 2002.

Les commandes de référentiels sont à adresser au CNPR en utilisant le bon de commande joint. Toute commande doit être obligatoirement accompagnée d'un titre de paiement libellé à l'ordre de l'agent comptable du CNPR comme l'indique le bon de commande.

Le bon de commande se trouve sur le site internet <http://educagri.fr/cnpr>.

L'inspection pédagogique a souvent constaté que certains enseignants ne disposent que de photocopie du ou des modules dans lesquels ils interviennent, voire de versions périmées de ces modules (projet, version annulée...). L'attention des Chefs d'établissement et des enseignants doit être attirée sur l'obligation pour chaque enseignant de disposer de l'ensemble du référentiel dans sa dernière édition, c'est-à-dire celle du CNPR. En effet le référentiel professionnel le cas échéant, l'architecture globale, la présentation du diplôme permettent de mieux situer le rôle et la place de chaque enseignement dans la formation.

Pour la rentrée 2003, les nouveaux référentiels disponibles sont :

- \* BEPA «Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux» ;
- \* Baccalauréat professionnel "Technicien vente et conseil-qualité en produits alimentaires" ;
- \* Baccalauréat professionnel "Technicien vente et conseil-qualité en vins et spiritueux".

Les programmes ou référentiels suivants sont disponibles sur le site internet <http://www.educagri.fr> :

- \* Classes de 4<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> préparatoires à projet professionnel établi par la note de service du 18 juillet 2000 ; la version papier est disponible au BETP, 1 ter avenue de Lowendal, 75700 PARIS SP 07 ;
- \* BPA «Métiers de la production aquacole» ;
- \* BEPA «Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux» ;
- \* BEPA «Travaux forestiers» ;
- \* CAPA «Travaux forestiers» (deux spécialités : bûcheronnage et sylviculture) ;
- \* Certificats de spécialisation ;
- \* Baccalauréat professionnel «Gestion et conduite des chantiers forestiers» ;
- \* Baccalauréats technologiques STAE et STPA.

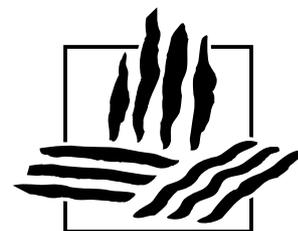
La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE



À RETOURNER  
Marmilhat - BP 100  
63370 Lempdes  
Tél. 04 73 83 36 00  
Fax 04 73 61 78 66

# BON DE COMMANDE DES RÉFÉRENTIELS DE DIPLÔMES



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

5n° siret : 180.070.062.00013 / code APE : 751E

<b>Nom ou organisme</b> ou établissement	<input type="text"/>
<b>Adresse</b> (pour facturation)	<input type="text"/>
<b>Nom du correspondant</b> (pour l'organisme)	<input type="text"/>
<b>Adresse pour expédition</b> (si différente de celle de l'organisme)	<input type="text"/>

-  Remplir la commande détaillée au dos du bon de commande.
-  Reporter la somme totale ci-dessous.
-  Dater et signer.
-  Accompagner ce bon de commande de votre règlement.

(Au cas où un titre serait momentanément épuisé ou en actualisation, nous servirons votre commande sans ce titre, et nous vous le ferons parvenir dès qu'il sera disponible.)

Le présent bon de commande arrêté à la somme de *(écrire en toutes lettres)* :

----- euros

### Attention

**Toute commande d'ouvrages ou souscription d'abonnement doit être obligatoirement accompagnée d'un titre de paiement libellé à l'ordre de l'Agent comptable du CNPR.**

Cette condition s'applique également aux commandes émanant de services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics nationaux et locaux qui peuvent régler soit par chèque joint à la commande, soit par mandat administratif en indiquant le n° et la date du mandat (texte de référence ministère de l'économie, des finances et du budget, direction de la comptabilité publique, instruction n° 90-122-MO-M9 du 7 novembre 1990, relative au paiement à la commande pour l'achat d'ouvrages par les organismes publics). Du fait de cette obligation, les commandes par télécopie ne seront servies qu'à réception du titre de paiement.

**Frais bancaires de 7,62 euros pour tous paiements provenant de l'étranger.**

réglé par :  chèque postal ou bancaire ci-joint\* (libellé au nom de Monsieur l'Agent Comptable du CNPR)

ou  mandat administratif n°  date

(TP CLERMONT F TRESOR GEN : 10071-63000-00003003993-32)

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature et cachet



\* Le présent bon de commande tient lieu de facture. Si toutefois vous souhaitez une facture acquittée, veuillez cocher cette case.

# Diffusion des référentiels de diplômes

## Tarif dégressif selon quantité commandée

Pour un tarif unitaire de	9,15 €	8,38 €	7,62 €	6,86 €	6,10 €	5,34 €	4,57 €
Si commande de 5 à 9 ex.	8,38 €	7,62 €	6,86 €	5,34 €	4,57 €	3,81 €	3,35 €
Si commande de 10 et plus	6,86 €	6,10 €	5,34 €	4,57 €	4,12 €	3,35 €	3,05 €

Ce tarif dégressif est à appliquer sur les quantités commandées **pour chacun des référentiels** et non sur la quantité totale par tarif unitaire (**franco de port et emballage**).

## Détail de la commande

À remplir, en appliquant le tableau des tarifs dégressifs, ci-dessus.

Titre		Tarif en euros	Nbre d'ex.	Coût à facturer
50A1	4° et 3° préparatoires à projet professionnel - Disponible DGER -	(10/01)		
50A2	4° et 3° technologiques	(10/91)	4,57	
50B1	CAPA option production agricole, utilisation des matériels	(07/99)	7,62	
50B2	CAPA option vigne et vin	(09/97)	6,86	
50C1	CAPA option maréchalerie	(07/98)	6,86	
50C2	CAPA option productions horticoles	(09/95)	6,86	
50D1	CAPA option travaux paysagers	(09/95)	6,86	
50D2	CAPA option services en milieu rural	(07/00)	6,86	
50E1	CAPA option soigneurs d'équidés	(01/01)	7,62	
50E2	CAPA option travaux forestiers	(01/01)	7,62	
50F1	BEPA modules communs des BEPA	(06/98)	6,10	
50F2	BEPA option productions aquacoles	(07/99)	6,10	
50G1	BEPA option conduite de productions agricoles	(06/98)	8,38	
50G2	BEPA option productions horticoles	(06/98)	7,62	
50G3	BEPA option travaux forestiers	(10/02)	6,10	
50H1	BEPA option élevage canin et félin	(08/01)	6,86	
50H2	BEPA option aménagement de l'espace	(09/91)	6,86	
50J1	BEPA option activités hippiques	(09/95)	6,86	
50J2	BEPA option animalerie	(11/95)	6,86	
50K1	BEPA option services	(09/95)	6,86	
50K2	BEPA option transformation	(09/93)	6,86	
50L1	BEPA option agroéquipements	(09/95)	6,86	
50L2	BEPA option agriculture des régions chaudes	(07/00)	8,38	
50M1	BTA modules de base	(09/92)	5,34	
50M2	BTA option production	(09/94)	6,86	
50N1	BTA option aménagement de l'espace	(09/92)	6,10	
50N2	BTA option commercialisation et services	(09/92)	6,86	
50P1	BAC PRO technicien-conseil / vente en animalerie	(07/99)	6,10	
50P2	BAC PRO productions aquacoles	(07/00)	6,86	
50P3	BAC PRO chantiers forestiers	(10/02)	6,86	
50P4	BAC PRO technicien-conseil / vente en produit horticole et de jardinerie	(10/02)	8,38	
50R1	BAC PRO conduite et gestion de l'exploitation agricole	(09/96)	9,15	
50R2	BAC PRO productions horticoles	(09/96)	7,62	
50T1	BAC PRO travaux paysagers	(09/96)	6,86	
50T2	BAC PRO agroéquipement	(09/96)	6,86	
50U1	BAC PRO Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	(08/01)	6,86	
50U2	BAC "S" Classe de terminale - Biologie-Écologie/Agronomie-territoire-citoyenneté / TPE	(08/01)	6,10	
50V1	BAC TECHNO sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (rénové)	(09/02)	9,15	
50V2	BAC TECHNO sciences et technologies du produit agroalimentaire (rénové)	(09/02)	9,15	
50W1	BTSA modules communs des BTSA	(09/97)	6,86	
50W2	BTSA option génie des équipements agricoles	(09/97)	8,38	
50X1	BTSA option analyses agricoles biologiques et biotechnologies	(09/97)	8,38	
50X2	BTSA option analyse et conduite de systèmes d'exploitation	(06/98)	7,62	
50Y1	BTSA option technico-commercial	(12/97)	9,15	
50Y2	BTSA option gestion et maîtrise de l'eau	(07/00)	7,62	
50Z1	BTSA services en espace rural	(10/98)	7,62	
50Z2	BTSA option technologies végétales	(09/92)	6,86	
51A1	BTSA option productions aquacoles	(09/92)	6,86	
51A2	BTSA option aménagements paysagers	(01/94)	6,86	
51B1	BTSA option productions horticoles	(09/93)	6,86	
51B2	BTSA option gestion et protection de la nature	(10/92)	6,86	
51C1	BTSA option productions animales	(11/94)	6,86	
51C2	BTSA option viticulture-œnologie	(09/94)	6,86	
51D1	BTSA option industries agroalimentaires	(09/95)	6,86	
51D2	BTSA option gestion forestière	(09/95)	6,86	
51E1	BTSA option développement de l'agriculture des régions chaudes	(06/01)	7,62	
51E2	classes préparatoires post BTSA, BTS, DUT	(07/99)	6,10	
<b>NOUVEAUTES 2003</b>				
50G4	BEPA Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	(10/03)	8,38	
50P5	BAC PRO technicien vente et conseil - qualité en produits alimentaires	(10/03)	8,38	
50P6	BAC PRO technicien vente et conseil - qualité en vins et spiritueux	(10/03)	8,38	
51Z1	Collection complète (frais de port compris)	<b>300,00 euros</b> au lieu de	423,77	
				Total de la commande